

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-026-17761/25/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association CBE Sud Luberon -
Approbation d'une convention - MGDIS n°10117
119520**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Avec près de 47 000 entreprises créées en 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence affiche une forte dynamique entrepreneuriale depuis plus d'une dizaine d'années. Elle constitue un environnement attractif et fertile à l'entrepreneuriat en grande partie lié à la diversité de son tissu économique, à la configuration spatiale propice au commerce et à la richesse de son écosystème entrepreneurial. Au-delà de ce dynamisme en matière de création d'entreprises, la pérennité des activités créées et leur capacité à croître et à générer de l'emploi reste une finalité toute aussi importante pour le territoire. Les premières années d'une entreprise sont les plus critiques, avec environ 25 % des entreprises ne passant pas le cap des trois ans. Pour prévenir les risques de défaillance et assurer une réussite durable, les facteurs clés résident dans l'accompagnement et l'accès au financement.

Consciente de ces enjeux, la Métropole Aix-Marseille-Provence intervient en complémentarité du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de son dispositif phare, "Mon Projet d'Entreprise" pour soutenir les réseaux d'aide à la création et au développement des entreprises. En effet, l'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'inscrit dans le cadre de la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques.

Ainsi, en 2024, La Métropole Aix-Marseille-Provence a financé 18 opérateurs du financement et l'accompagnement à hauteur de 981 000 euros.

Dans la poursuite de ses engagements, la Métropole entend poursuivre son action afin de favoriser un environnement propice à la création, au développement et à la compétitivité des entreprises. Formalisé dans son nouvel Agenda du développement économique, voté en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence affiche ainsi des ambitions claires et renforcées concernant son offre métropolitaine aux entreprises et au monde économique en général :

- Tendre vers une offre d'accompagnement et de financement accessible en tous points du territoire.
- Renforcer la redynamisation des centres-villes grâce notamment aux projets de commerce de proximité, d'artisanat, de services.
- Apporter un soutien plus affirmé aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, composante importante de l'économie de proximité.
- Soutenir les projets créateurs d'emplois pour le territoire notamment ceux en lien avec les filières d'excellence.
- Appuyer les démarches visant à consolider les synergies entre acteurs, publics et privés, pour développer les soutiens aux petites entreprises notamment dans le cadre de l'achat local et responsable.
- Soutenir les initiatives dédiées aux publics plus éloignés de l'entrepreneuriat notamment les jeunes, les seniors, les habitants des quartiers prioritaires de la ville tout en contribuant aux enjeux d'égalité Femmes/hommes dans la création d'entreprise.
- Un appui aux entreprises dans leurs transitions qu'elle soient environnementales, digitales et/ou sociales dans l'optique d'améliorer leur impact sur le territoire.

Sur ce dernier point, l'accompagnement de la nécessaire transformation des entreprises, pour les aider à intégrer les transitions globales énergétiques et environnementales, numériques et sociales

sera un axe fort de l'action métropolitaine. À l'heure où les enjeux de développement durable sont de plus en plus prégnants, la Métropole aspire à encourager et à soutenir les initiatives innovantes sur ce sujet.

Dans ce contexte, et pour porter son ambition, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend soutenir les structures du financement et de l'accompagnement à l'entrepreneuriat contribuant à un développement économique responsable et inclusif.

L'association CBE Sud Luberon intervient dans une approche plutôt généraliste sous forme d'animations économiques à l'échelle du bassin Sud Luberon/Val de Durance. L'association propose en effet de l'accueil, du conseil, des formations et un suivi post création. Elle offre un accompagnement à la création d'entreprise par le biais de conseils personnalisés, notamment sur le montage de projets et la recherche de financements. Parmi les porteurs de projets, se trouvent principalement des demandeurs d'emplois ou des bénéficiaires des minimas sociaux. Des ateliers et formations sont également proposés.

Au-delà des actions en faveur de la création d'entreprise, le CBE Sud Luberon vise également différents publics en difficulté.

A l'échelle de la Métropole, l'association accueille environ 350 porteurs de projets par an et suit une quarantaine d'entreprises. Elle propose un suivi post création pour les entreprises immatriculées, en proposant des conseils sur des points spécifiques. L'association emploie à cet effet 4 ETP.

L'intervention du CBE Sud Luberon couvre 31 communes et 3 intercommunalités dont le secteur nord de la Métropole. Les 10 communes du Val de Durance (dont Pertuis) représentent 64 % de la population concernée.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre ses actions en matière d'animation économique et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention de 15 000 € pour l'exercice 2025, dossier MGDIS n° 00010117.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association CBE Sud Luberon une subvention d'un montant de 8 000 euros pour l'exercice 2025, au titre du développement économique, représentant 16,65% du budget prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° ECOR-001-13223//23/BM du Bureau de la Métropole du 19 janvier 2023 approuvant la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur en matière d'aides économiques.

- La délibération n°ECOR-013-15745/24/BM du Bureau de la Métropole du 22 février 2024 approuvant l'avenant n°1 à la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;
- La délibération n° ECOR-005-16808/24/BM du Bureau de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant l'avenant n°3 à la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La cohérence des actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence avec les principaux axes de sa politique, définis dans le nouvel Agenda du développement économique ;
- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises notamment des TPE de la Métropole Aix-Marseille Provence, en leur proposant une offre de service adaptée sur l'ensemble du territoire y compris pour celles relevant de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- L'intérêt d'accompagner les entreprises dans leurs transitions environnementales, numériques et sociales et de soutenir les initiatives visant à développer une économie plus inclusive ;

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association CBE Sud Luberon d'un montant de 8 000 euros, au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association CBE Sud Luberon, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : chapitre 65, fonction 61, nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY